

**Date de la Convocation**  
28/09/2026

**Date de l’Affichage**  
28/09/2026

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Absent(es) : 2  
Représenté(es) : 2  
Non représenté(es) : 0

**Objet de la délibération**  
Autorisation donnée au Maire  
pour demander la subvention  
DETR 2026 pour le projet de  
vidéoprotection

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL  
2026-39 SEANCE DU 2 OCTOBRE 2026**

L’an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,  
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET,  
M Grégory THIBAUD **Adjoint**,  
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme  
Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy  
PERCHEREAU **Municipaux**.

**ABSENTS et REPRESENTES**

M Romain SUINOT représenté par Mme Katy PERCHEREAU  
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe  
BARRAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Sonia CORNEBISE

Le Conseil Municipal,

**VU** le code général des collectivités locales,

**VU** le cadre général du fonds d’« aide en faveur de l’équipement des polices municipales et intercommunales, et de la vidéoprotection » qui a pour objectif de répondre à une demande d’aide liée à des acquisitions de matériels et d’équipements des polices municipales, intercommunales, des Agents de Surveillance de la Voie Publique et des Elus, ainsi qu’au déploiement de la vidéoprotection.

**VU** l’offre de financement de 25% des dépenses hors taxes de l’Etat, concernant le Bouclier Sécuritaire ;

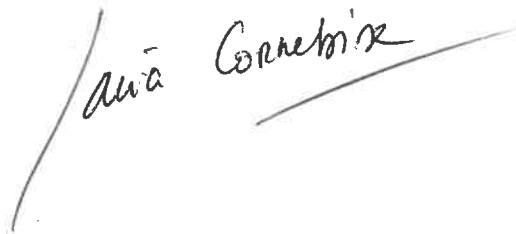
**CONSIDERANT** le besoin de financement de la Commune de Boissettes pour le projet d’implantation de la vidéoprotection sur le territoire de la Commune ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention DETR 2026 pour le financement de la vidéoprotection dans le cadre du Bouclier Sécuritaire, pour un montant de 28 486,00 € représentant le montant de 25% du montant des dépenses hors taxes engagées.

Fait à Boissettes le 2 octobre 2026

Secrétaire de séance  
Sonia CORNEBISE



Le Maire,  
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,  
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours  
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif  
De Melun dans un délai de deux mois à compter de  
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
Informatique « Télérécours citoyens » accessible par  
Le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)